



Risque d'une non dénonciation d'une infraction

Par **Loulou96**, le **31/12/2019** à **02:51**

Bonjour,

Une de mes amies a été témoin non oculaire mais "auditif" et mis dans la confiance d'une dégradation de biens. à l'époque elle était la petite amie de l'auteur et l'infraction de ce dernier a été de casser la vitre de l'immeuble de mon amie. Suite à cela, l'agence immobilière de son immeuble a porté plainte contre X. Voulant protéger son petit ami de l'époque elle lui ai demandé de ne pas se dénoncer. C'était il y a 2 ans.

aujourd'hui ils sont séparés et mon amie aimerait déposer une main courante contre cet ex petit ami pour harcèlement et en vue de demander une mesure d'éloignement. Pour le justifier, le dénoncer pour son vandalisme par rapport à la vitre pourrait servir car c'était dans le cadre d'une dispute de couple.

Cependant, elle a peur de ce qu'elle risque pour ne pas avoir dénoncé ce délit au moment des faits. De plus, elle a peur que l'agence immobilière cause des problèmes à elle et sa famille car l'auteur du vandalisme était son petit ami et c'est elle qui l'avait fait entrer dans l'immeuble.

que risque pénalement mon amie pour ne pas l'avoir dénoncé au moment des faits ? pensez vous que l'agence immobilière pourrait se retourner contre elle et sa famille et comment ?

Merci d'avance,